

FICHE DE DONNEES DE SECURITE Directive 91/155/CEE

PROPLEXANT 2114

1. IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA COMPAGNIE

Désignation Commerciale	PROPLEXANT 2114
Fournisseur	CHABBERT CHIMIE SARL Le Causse – Espace Initiative 81290 LABRUGUIERE (France)
	Tél. 33 (0)5 63 74.26.77 Fax. 33 (0)5 63 74.26.78

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Mélange de sels organiques

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Risques spécifiques :	Xi – Irritant Xn - Nocif
Phrases risques et sécurité :	R36 , S24, S26
Inhalation :	Irritant pour les voies respiratoires.
Contact avec la peau :	Moyennement irritant pour la peau.
Projection dans les yeux :	Irritant pour les yeux.
Ingestion :	L'ingestion peut provoquer une carence en calcium et magnésium.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Inhalation :	Faire respirer de l'air frais.
Contact avec la peau :	Laver à l'eau et au savon.

Contact avec les yeux :	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau au moins 15 minutes.
Ingestion :	Faire boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Alerter un médecin.

5. MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens appropriés :	Eau pulvérisée, CO ₂ , mousse, poudre.
Moyens inappropriés :	jet d'eau bâton.
Risques particuliers :	Peut exploser en suspension dans l'air au contact d'une flamme ou d'une étincelle.
Mesures de protection en cas d'intervention :	Port d'un appareil respiratoire autonome.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Méthode de nettoyage :	Recueillir dans un récipient approprié. Mettre en décharge.
------------------------	---

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :	Eviter la formation de poussières.
Stockage :	Utiliser dans un local bien ventilé. Conserver à l'abri de l'humidité.
Nature des emballages	
Recommandés :	Verre, polyéthylène, acier inox, sacs papier/polyéthylène
A éviter :	aluminium, fer.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection respiratoire :	Port du masque à poussières.
Protection des mains :	Port des gants appropriés.
Protection des yeux :	Port de lunettes de sécurité fermées.
Autres précautions :	Poste d'eau à proximité.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect :	Liquide
Couleur :	Jaune

Ionicité :	Non-ionique
pH :	7.5 – 9.5
Densité :	1.20 à 1.25
Solubilité :	Soluble en toute proportion dans l'eau.

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité :	produit stable à température ambiante.
Matières à éviter :	Réactions dangereuses avec les agents oxydants puissants.
Produits de décomposition dangereux :	Aucun à notre connaissance, dans les conditions normales d'emploi. Les solutions aqueuses au contact du cuivre et de l'aluminium dégagent de l'hydrogène.
Par pyrolyse :	Vapeurs toxiques de CO, CO ₂ et NO ₂ .

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Contact avec la peau :	Pas d'informations.
Contact avec les Yeux :	Pas d'informations.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Biodégradabilité :	Faiblement biodégradable.
--------------------	---------------------------

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Traitement des déchets :	Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel. Traiter en station d'épuration. Décharge autorisée.
Traitement des emballages :	Réutilisables après lavage.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Autres informations :	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.
-----------------------	---

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Symbole :	Xi – Irritant Xn - Nocif
-----------	-----------------------------

Phases de risques :	R36 : Irritant pour les yeux.
Phases de sécurité :	S24 : Eviter le contact avec la peau S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Valeurs limites autorisées :	Pour certains produits, il n'existe pas encore de TLV. Cela ne signifie pas qu'ils sont inoffensifs et que les mesures de sécurité visant à limiter au maximum leurs rejets dans l'atmosphère et à s'équiper correctement lors des manipulations ou en cas d'intervention, ne doivent pas être prises en compte.
Hygiène et sécurité du travail :	Code du travail, Articles R.232-5 à R.232-5-14.
Substances et préparations dangereuses :	Concerné. Code du travail L 231-6.7 - L 231-46 à 65. Classification, étiquetage et emballage. Arrêté du 10/10/83 (substances) modifié par arrêté du 01/02/88. Voir fascicule spécial de JO affaires sociales et emploi intitulé « substances et préparations chimiques dangereuses – conditions d'étiquetage et d'emballage ».
Prévention des incendies :	Code du travail, Articles R.233-14 à 41 - R.233-101. Utilisable dans les atmosphères explosives. Danger d'incendie et risques d'explosion Décret du 14/11/88, arrêtés du 19/12/88 –17/01/89 Voir brochure 1228 du Jo sur le matériel.

16. AUTRES INFORMATIONS

Usages : Agent séquestrant polyvalent en milieu acide et alcalin.

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date mentionnée et sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit

N° de version : 0001

Date de révision : 12.07.2001